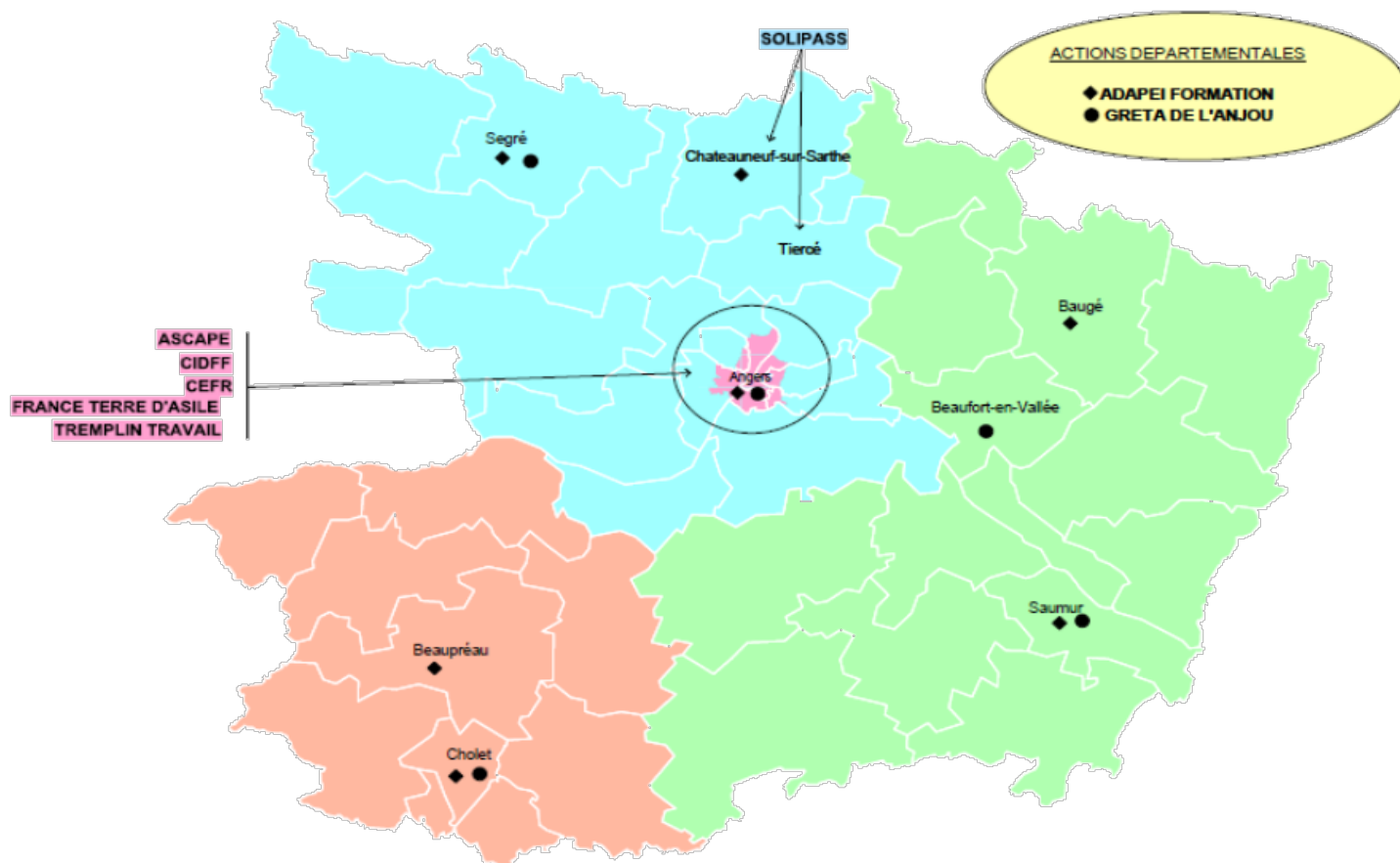




L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI



Les objectifs

L'emploi relève de la compétence de l'État. L'acteur majeur est Pôle emploi qui a pour vocation d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches.

Le Département contribue également à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA en soutenant des actions spécifiques d'accompagnement vers l'emploi pour des personnes rencontrant des difficultés multiples.

Les actions d'accompagnement vers l'emploi soutenues par le Département ont pour objectif de :

- Mobiliser et redynamiser le bénéficiaire sur son insertion professionnelle,
- Définir ou approfondir le projet professionnel,
- Accompagner le bénéficiaire dans ses démarches professionnelles,
- Agir sur les freins éventuels à l'insertion professionnelle.



Le conventionnement du Département

■ Le conventionnement avec le Département vise le public bénéficiaire du RSA socle relevant prioritairement d'une orientation sociale et en démarche de recherche d'emploi. Selon les prestations proposées, les bénéficiaires pourront être plus ou moins proches de l'emploi.

■ En 2012, 8 structures ont passé une convention avec le Département pour animer 9 actions d'accompagnement vers l'emploi. 199 places ont été financées par le Département en 2012 et 423 personnes ont participé à ces actions.

Le soutien financier du Conseil général s'est élevé à 394 265 € soit un coût moyen par place de 1 981 €.

Les porteurs

■ Les porteurs de ces actions sont des associations et/ou centres de formation. Elles ont généralement une compétence particulière pour accompagner une catégorie de public (cadres et professions intermédiaires, réfugiés, femmes, ce qui est un atout pour lever certains freins).

Les supports

■ Ces actions sont organisées soit en collectif soit en individuel. Pour ce qui est du collectif, des temps de face à face sont également prévus afin de faire le point sur le parcours de la personne, ses avancées sur son projet (les référents peuvent également être présent).

Elles utilisent des supports pédagogiques adaptés au projet de la personne (outil de recherche, immersion en entreprise,...).

Les caractéristiques

■ Deux sont départementales, dont 1 prestation de bilan.

Les 6 autres, plus de proximité, sont spécialisées notamment dans certaines problématiques :

- Maîtrise de la communication professionnelle pour un public migrant,
- Le premier emploi des jeunes diplômés,
- Élargissement des choix professionnel pour un public féminin.

■ La prise en charge de la personne peut être variable selon le mode d'accompagnement individuel ou collectif. Elle doit rester temporaire (6 mois renouvelable) et permettre une sortie emploi ou formation, à défaut vers une référence RSA emploi. La fréquence des entretiens doit être au minimum d'un entretien hebdomadaire.

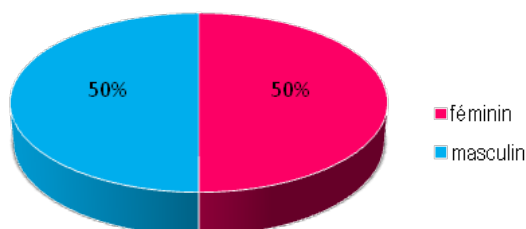
L'entrée dans l'action se fait soit en entrée et sortie permanente, soit entrée à date fixe pour les actions collectives.

Certaines actions sont destinées à un public spécifique. Ainsi, en 2012, une action était organisée en direction de femmes et trois à destination du public migrant. Enfin, une des actions départementale voyait, à titre expérimental, son champ d'intervention élargi au public RSA activité ou avec une problématique de handicap reconnue ou non grâce au cofinancement par le FSE.

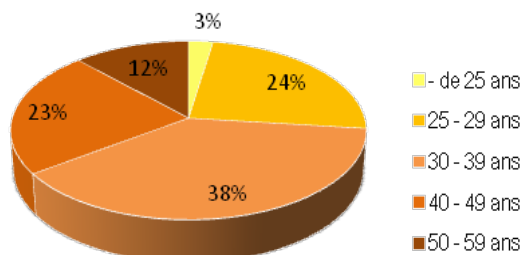
L'encadrement des ateliers est assuré par des professionnels de l'accompagnement (psychologue du travail, conseiller insertion professionnelle, formateur,...).

Le profil du public accueilli

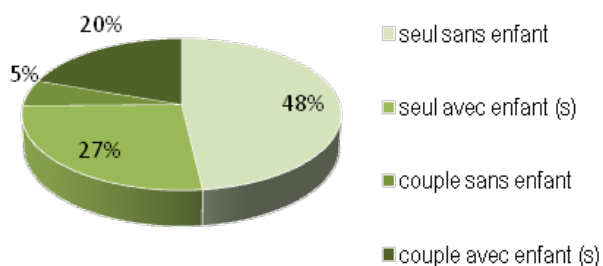
Sexe



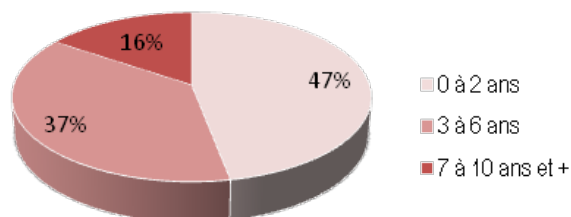
Age



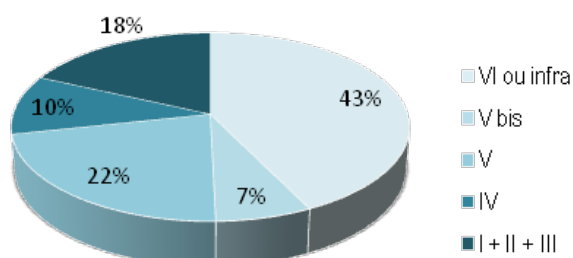
Situation familiale



Ancienneté RMI/RSA



Niveau de formation



Commentaires :

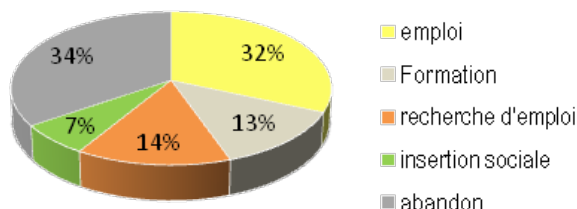
■ En 2012 les actions ont concerné autant les hommes que les femmes. Toutes les tranches d'âge sont représentées. A noter, le nombre de plus de 50 ans qui représentent 12% des publics concernés par ces actions.

■ 50 % du public accompagné était d'un niveau V bis ou infra (enseignement spécialisé, primaire).

■ L'entrée dans l'action s'est réalisée plutôt pour des personnes avec peu d'ancienneté dans le dispositif RSA (47% avaient moins de 2 ans d'ancienneté).

La situation des bénéficiaires du RSA à la sortie de l'action

Sorties



Commentaires :

■ 45 % des participants ont pu à l'issue de l'action accéder à l'emploi ou à la formation. Compte tenu des situations parfois très précaires des participants les abandons avant le terme de l'action restent nombreux (34%) liés à des problèmes de santé, de mobilité, ou de motivation. L'entrée dans ces actions permet parfois de révéler des freins importants d'accès à l'emploi (la marche pour y accéder devient trop haute, les personnes abandonnent alors avant le terme).

Quelques éléments de réflexion et perspectives

■ En 2012, le contexte économique couplé aux difficultés du public conforte la nécessité d'un accompagnement rapproché afin de permettre aux personnes un retour vers l'emploi. Ainsi, en cofinçant avec le FSE 83 places, le Département a fait le choix de renforcer l'accompagnement vers l'emploi des publics vulnérables.

■ En 2013, la reconduction du cofinancement FSE et la réalisation d'un nouveau cahier des charges précisant les exigences du Département en matière d'accompagnement individuel et collectif, va permettre de poursuivre cet effort et d'intensifier les accompagnements proposés.



Conseil général de Maine-et-Loire
Direction générale adjointe du Développement social et de la solidarité
Direction insertion et habitat / Service insertion
CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9
02 41 81 49 49 - www.cg49.fr - service-insertion@cg49.fr

